

# Vent debout contre l'extraction de sable au large de Sein (29)

65 000 mètres cubes. C'est le volume de sable qui doit être prélevé annuellement au large de Sein, à *Kafarnao*. Du sable *coquillier*, qui a déjà été extrait par les Sabliers de l'Odéa lors d'une première phase d'exploitation entre 1998 et 2008. Cette fois-ci, une nouvelle demande a été déposée en 2011 par la même compagnie, pour continuer l'exploitation de sable sur le banc de sable de *Kafarnao*. Les règles environnementales ayant changées, la compagnie devait obtenir un « titre minier » afin de poursuivre ses activités d'exploitation en milieu sous-marin. Le conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise a rendu un avis conforme en 2008, concernant cette demande. Cet « avis conforme » devant être suivi, le titre minier a donc été obtenu par les Sabliers de l'Odéa. Mais préalablement aux travaux d'extraction, le Parc Naturel Marin a aussi demandé qu'une « étude d'impact approfondie » soit réalisée. Et le Parc Naturel Marin doit également rendre prochainement un avis concernant la demande d'ouverture des travaux. En attendant, une enquête publique dédiée à cette ouverture des travaux a été menée durant un mois, et s'est terminée le 18 avril.

## Une étude d'impacts à revoir

Les habitants du secteur, les pêcheurs et les associations environnementales (*Alerte à l'Ouest*, *Asele* (Association pour la sauvegarde de l'environnement et du littoral d'Esquibien), *Baie de Douarnenez Environnement*, *Demel* à Plouhinec, *Eau et Rivières de Bretagne*, *Gama* (Gardons l'air de la montagne d'Audierne), *OCE* (Ouest Cornouaille Environnement), *Sauval*, *Surfrider*, ainsi que *Force 5* à Plougasnou, association agréée

dans le Finistère), ont déjà fait savoir à l'enquêteur public leur désaccord face à ce projet. « On voit bien que l'île de Sein est fragile », estime ainsi Yvette Hagege, présidente de l'association Gama, « La dune sous-marine de *Kafarnao* est située entre l'île et le littoral, il ne faut pas y faire n'importe quoi », explique-t-elle. L'ensemble des associations, a demandé à Mr Le Commissaire enquêteur, d'organiser une réunion d'information publique. Lors des réunions suivantes il a été créé un collectif « Peuple des Dunes de l'Île de Sein » formé des associations nommées plus haut auxquelles s'est rattaché l'association Force 5 qui se bat contre un projet similaire en baie de Morlaix, qui rejoint ainsi les autres collectifs du même nom qui se battent ou se sont battus contre des projets similaires dans le Trégor et en Morbihan. « Le sable exploité sera utilisé en tant que complément alimentaire, pour les poules pondeuses, afin de renforcer la coquille des œufs. Et il sera utilisé aussi en tant qu'amendement des sols en agriculture », poursuit Yvette Hagege. « Il y a d'autres méthodes que celle-ci, pour les coquilles d'œufs. Pourquoi ne pas récupérer directement les coquilles d'huîtres ou d'autres coquillages et crustacés après leur consommation ? », se questionnent les membres des associations. L'étude d'impact qui a été menée les laisse également sur leur faim. « Il y a des choses à revoir : par exemple, on nous explique que la dune va se reformer en quelques années. Or cela n'est pas possible, il faut des années, voir des siècles, pour reconstituer un tel gisement de sable coquillier ». Sans compter les impacts sur la faune : la zone est considérée par les pêcheurs comme une « nourricerie » pour les poissons, bars et lançons notamment. Le Préfet de région a d'ailleurs demandé de compléter l'étude d'impact « par une analyse affinée des services écologiques rendus par le site et par la levée de toute ambiguïté sur le caractère notable des impacts, afin que les atteintes aux enjeux majeurs relatifs à la biodiversité remarquable, soient en premier lieu évitées ».

## Un marché « local »

Du côté des Sabliers de l'Odé, la compagnie qui exploite le gisement de Kafarnao, on attend le rapport du commissaire enquêteur. « Dès que nous aurons les résultats, nous apporterons des réponses si il le faut », précise Eric Montfort, directeur des opérations. « C'est lui, qui au travers de l'enquête, déterminera la qualité de l'étude d'impact ». Concernant le sable exploité, Eric Monfort confirme qu'il est bien destiné « à la société Carmeuse, basée à Lanester dans le Morbihan, qui élabore des compléments alimentaires à destination des poules pondeuses ». Des coopératives agricoles bretonnes sont également clientes pour le sable, transformé cette fois-ci en amendement agricole. « C'est un marché local, explique Eric Montfort, la Bretagne a besoin de chauler ses terres en permanence car elles sont trop acides. Le sable extrait au large de l'Île de Sein est idéal, car local, et donc les coûts de l'amendement sont moindres. La qualité du produit fait qu'il durera aussi plus longtemps, ce qui est plus rentable pour les agriculteurs », poursuit-il.

En attendant le rapport du commissaire enquêteur, suivi de l'avis du comité de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise, les associations restent mobilisées. « Nous n'allons pas rester les bras croisés ! », annonce le collectif. « Les fêtes de l'été approchent. Ce sera pour nous une occasion de mobiliser les habitants et les touristes, en les informant de la situation. Il faut que les touristes qui viennent à l'Île de Sein sachent ce qui se passe, et en parlent à leur retour chez eux », déclare Yvette Hagege. « Nous allons interpellier les nouveaux élus sur la question. Et en septembre, nous prévoyons encore davantage de mobilisation. Toujours vent debout ! », conclut la présidente de l'association Gama.

Des documents concernant l'étude d'impact, l'autorisation de la demande d'exploiter, l'avis d'enquête publique sont disponibles [ici](#) :

<https://sites.google.com/site/alertealouest/home/extraction-de-sables-coquilliers-a-l-iele-de-sein>

### **Plus d'infos**

<http://peupledesdunesiledesein.blogspot.fr/2014/04/2eme-reunion-des-associations-audierne.html>